

dés à présent faire tuer les cheveaux pour en venir au point dont j'ay parlé, car la Colonie est de nuee de bœufs et les habitants s'ils manquoient de cheveaux ne pourroient plus labourer leurs terres, mais dans 4 ou 6 années on pourroit les amener au point dont il s'agit, en chargeant des hommes sages et sans partialité de tenir la main à l'exécution d'un arrangement qui seroit le bien de cette colonie, contre lequel on pourroit d'abord crier, mais dont on remerciroit dans la suite.

Il paroît combien le Roy a cette Colonie à cœur par les grandes dépenses qu'il fait pour sa défense. Il est donc question de trouver le moyen propre pour que le Canada se soutienne de luy même. Le véritable est de permettre à tous les Soldats de se marier et de donner à chacun une terre sur laquelle il y auroit 4 arpents de deserts faits aux dépens du Roy et une petite maison de quinze pieds en quarrés. Le prix de ces travaux seroit estimé par les Seigneurs et Capitaines des côtes et payé par Sa Majesté aux habitants qui les auroient faits. Cette dépense pourroit être pour chaque terre d'environ 400 lb. Si le Roy ne veut pas donner cette somme, la terre sera l'hypothèque de l'argent avancé, et l'habitant remboursera sitôt qu'il sera en état. Il faut aussi donner aux nouveaux mariés une vache, une brebis, une hache, une pioche, son prêt et solde pendant deux ans, et de quoi semer la première année.

Si ont ne fait pas d'avances à ce soldat, comment veut-on qu'il s'établisse et qu'il fasse des deserts? à peine son travail suffiroit-il pour le nourrir, car le defrichement des terres est icy très difficile à cause des gros arbres dont les forêts sont remplies. Il conviendrait aussi de ne point laisser de troupes dans les villes ou du moins seulement ce qu'il faut pour monter

une garde, et d'envoyer le reste par compagnie avec leurs officiers dans des différentes paroisses où il y a de bonnes terres à defricher pour y faire travailler en payant les soldats comme le Roy fait pour ses travaux. Ils formeroient des inclinations avec des filles d'habitants, se mariroient, s'accoutumeroient à travailler à la terre, et dans peu de tems deviendroient de bons laboureurs, au lieu que ceux qui se marient dans les villes épousent des filles de moyenne vertu, et qui n'aiment point la campagne. Ces mêmes terres que les soldats estoient aux dépens du Roy seroient estimées comme je l'ai dit, et données aux mêmes conditions.

Il seroit aussi bien nécessaire que le Roy prit dans les différentes grandes villes les gens sans aveu pour les envoyer icy, en obligeant par proposition les bâtimens venans de France de les amener, à raison de 4 hommes par cent tonneaux, en donnant des vivres pour la traversée. Aussitôt leur arrivée, on les établroit dans les terres de la même façon que les Soldats.

Si le Roy adopte ce projet, il faudra toujours avoir 40 à 50 terres prêtes à recevoir ceux qui arriveroient, afin que d'abord après leur débarquement ils fussent placés et en état de travailler, avec défense de sortir de dessus leurs terres. Il faut pour cela placer ce nouvel établissement dans l'intérieur de la Colonie, comme dans la riviere de Ste. Anne, et celles de Batiscan, Machiche, du Loup, et Maskinongé dans le Gouvernement des trois Rivieres. Dans toutes ces rivieres il y a de quoy placer 3 mille habitants. Les terres y sont bonnes, fertiles, et point difficiles à defricher. Les Rivieres montent du côté du Nord, ce qui est à préférer du côté du Sud, surtout dans le Lac Champlain où il convient de laisser autant de bois que l'on pourra entre nos voisins et nous.